



**Est  
Ensemble  
Grand Paris**



Entrée du  
**13 JUN 2019**  
Direction Générale Adm.  
Aménagement et Stratégie

**Madame KERRI**  
Service de l'Urbanisme  
réglementaire  
**Mairie de Noisy le Sec**  
**93134 NOISY LE SEC**

**Affaire suivie par :** Delphine Plénel  
Direction Prévention et Valorisation des Déchets  
Pôle Etudes et Stratégies

✉ : [etudes.dechets@est-ensemble.fr](mailto:etudes.dechets@est-ensemble.fr)

N° **Gratuit Info-Déchets** : 0 805 055 055

N/Réf. : ETS/DP/093053-19B0011 SR

**Références réglementaires principales:**

Vu l'article R 111-3 du Code de la construction et de l'habitat  
Règlement sanitaire départemental de la Seine Saint-Denis

Romainville, le 6 juin 2019

**Objet :** avis relatif aux déchets sur le dossier PC 093053-19B0011

Madame,

Je fais suite à votre demande reçue le 30/04/2019 concernant le dossier PC 093053-19B0011.

Après étude du dossier relatif à la construction de 373 logements à Rue de Paris - ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq - Ilot Port de Noisy, j'émet un avis favorable sous réserve au dossier compte tenu de l'absence d'informations portant précisions sur :

- L'emplacement final du positionnement des PAVE ; *EE*
- La distance entre les PAVE et les entrées des halls A et B ; *EE-N*
- L'emplacement de l'aire de présentation pour les conteneurs et encombrants des besoins du hall C ;
- Pour le local OM du hall C : le local clos et ventilé, la présence d'un poste de lavage et d'un système d'évacuation des eaux, le point d'éclairage, la fermeture des portes hermétiques. *N*

La Direction Prévention et Valorisation des Déchets reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de trouver ci-joint la note technique de préconisations liées à la gestion

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Prévention et Valorisation  
des Déchets,

**Renaud BURNEL**



PJ : 1